

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

Portant reclassement et nomination de  
Monsieur MAKOMBOU Victor Dieudonné,  
Instituteur Principal de 1er éche-  
lon des cadres des Services Sociaux  
(Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

( I S A S ) :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25.80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087.FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.130.MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.195.FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62.197.FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62.198.FP.BE du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 64.165.FP.BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 67.50.FP.BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstructions de carrière et reclassements notamment en son article 1er§ 2 ;
- (/u le décret n° 67.304.MT.DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64.165 du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret n° 74.470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62.196.FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements, indiciaires, des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 79.154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80.630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.707.SGG du 19.10.1981 complétant l'article 2 du décret n° 80.630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
- (/u le Rectificatif n° 81.016 du 26.01.1981 au décret n° 80.644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n° 81.017 du 26.01.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;

D.B.

D.C.F.

(/u l'arrêté n° 10504.MJT.DGTFP.DFP.5. du 17.12.1980 portant reclassement et nomination de Monsieur MAKOUMBOU Victor Dieu-donné, Instituteur de 2<sup>e</sup> échelon ;

(/u la demande de l'intéressé en date du 17.11.1981

(/u la lettre n° 3988.MEN.DGAS.DPAA.SP.P1 du 28.12.81

du Directeur Général de l'Administration Scolaire transmettant le dossier de l'intéressé.

DECRETE :

ARTICLE 1er- En application des dispositions combinées des décrets n° 64.165, 67.304 et 81.707 des 22.5.1964, 30.9.1967 et 19.10.1981 susvisés, Monsieur MAKOUMBOU Victor Dieudonné, Instituteur Principal de 1er échelon, indice 710 des cadres de la catégorie L, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à l'Inspection d'Enseignement Fondamental de Premier degré de Brazzaville, I (Makélakélé), titulaire de la Licence en Sciences de l'Education délivrée par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 CC= Néant.

ARTICLE 2°- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 1er-10-1981, date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1981-1982 et de la solde pour compter du 19-10-1981, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

BRAZZAVILLE, LE 23 Juillet 1982

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Antoine NDINGA-OBAMA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

APPLICATIONS :

|            |   |          |     |
|------------|---|----------|-----|
| JORPC.     | 1 |          |     |
| BGTFP.DFP. | 3 |          |     |
| D.B.       | 3 |          |     |
| D.C.F.     | 1 | SGCM.BC. | 2.- |
| D.G.A.S.   | 2 |          |     |
| D.P.A.A.   | 2 |          |     |
| INTERESSE. | 1 |          |     |
| DOSSIER.   | 3 |          |     |